

Lors d'une réunion qui s'est tenue à Saint Nazaire le 10 mai dernier avec les responsables du Conservatoire du Littoral et des services du Département, les questions relatives à la mise en valeur du « bâti » de l'île Dumet, ont été débattues, à savoir :

- Démolition des murs en parpaings du Fort rond ajoutés par les propriétaires privés et qui, très dégradés, constituent un péril
- Restauration du Fort carré pour en assurer durablement son intégrité : refaction de l'étanchéité de la terrasse et évacuation des eaux pluviales, rejointage, dévégétalisation et reprises de maçonnerie des murs, rétablissement à l'état d'origine de certaines bretèches
- Refonte du sentier de découverte avec un nouveau tracé et notamment un passage à l'ouest sur le glacis du Fort carré ce qui suppose d'aménager la terrasse d'artillerie extérieure, aujourd'hui non restaurée, ainsi que le relèvement du mur de soutènement écroulé d'accès au fort coté est
- Enfin, lors d'une phase de travaux ultérieure, le principe d'ouverture du Fort carré au public a été retenu ce qui implique notamment la construction d'une passerelle d'accès. Ces travaux ne seront entrepris qu'une fois réalisée une étude de faisabilité qui permettra de préciser les conditions d'accueil du public compte tenu de la réglementation qui s'applique aux établissements recevant du public (ERP)

Cette réunion n'était qu'une réunion à caractère technique dont les propositions devront être validées en Comité de Pilotage puis par les instances décisionnelles du Conservatoire du Littoral avant de pouvoir figurer dans le Plan de gestion décennal pour Dumet en cours d'élaboration.

Saluons cependant cette étape après 2 ans de vents contraires où il n'a été question, lors des nombreuses réunions auxquelles notre association a participé, que de la protection de l'avifaune.

**Notre prochaine Assemblée Générale aura lieu le mardi 25 juillet 16h00 salle Artymes Complexe de la Vigne, rue des Sports, à Mesquer**

**Retenez déjà cette date .... Les documents permettant de participer à cette AG seront transmis à nos adhérents, comme habituellement, début juillet.**



*Les hirondelles de rivage nichent sur Dumet*

Rappelons que Dumet Environnement et Patrimoine a été, au cours des dernières années, l'association la plus impliquée dans la protection de la biodiversité sur l'île Dumet : faune, flore et fonds sous-marins de l'île. C'est notamment notre association qui a pris l'initiative de demander une fermeture de l'île pendant la période de nidification.

Mais notre conviction, qui est à l'origine même de la création de DEP, est **qu'il est possible de concilier protection de l'environnement et mise en valeur du site au profit du public.**

C'est pourquoi nous continuons à demander :

- **L'accès du public à l'île, chaque année, à la mi-juillet**, date de fin de la période critique pour la nidification
- **La réalisation des travaux nécessaires à la sauvegarde de l'intégrité des forts et leur mise en valeur en vue, notamment, de l'ouverture du fort carré au public**

Nous resterons vigilants, la citation complète d'Aristote (*Éthique à Nicomaque*, livre I) mérite, en effet, d'être reprise en totalité

**« Une seule hirondelle ne fait pas le printemps  
Un seul acte moral ne fait pas la vertu »**

## Le dispositif de défense de Dumet à la veille de la seconde guerre

L'intérêt des militaires pour Dumet s'est manifesté dans le passé de la façon spectaculaire que nous connaissons bien et la question se posait de savoir ce qu'il en a été pendant la guerre de 39-45. C'est ainsi que dans la lettre de Dumet n°27 nous nous interrogeons sur l'origine des deux socles de canon possédant encore leurs tiges filetées de fixation, à l'extrémité ouest de l'île. Nous remercions Luc Braeuer conservateur du musée du grand blockhaus à Batz-sur-mer de nous voir éclairé à ce sujet.

Cette batterie faisait partie d'un dispositif de défense des côtes françaises, particulièrement dense dans l'estuaire de la Loire vu sa position stratégique comme le montre cet extrait de la carte publiée dans son ouvrage *Saint-Nazaire Presqu'île de Guérande-Pays de Retz 1939-1940*.

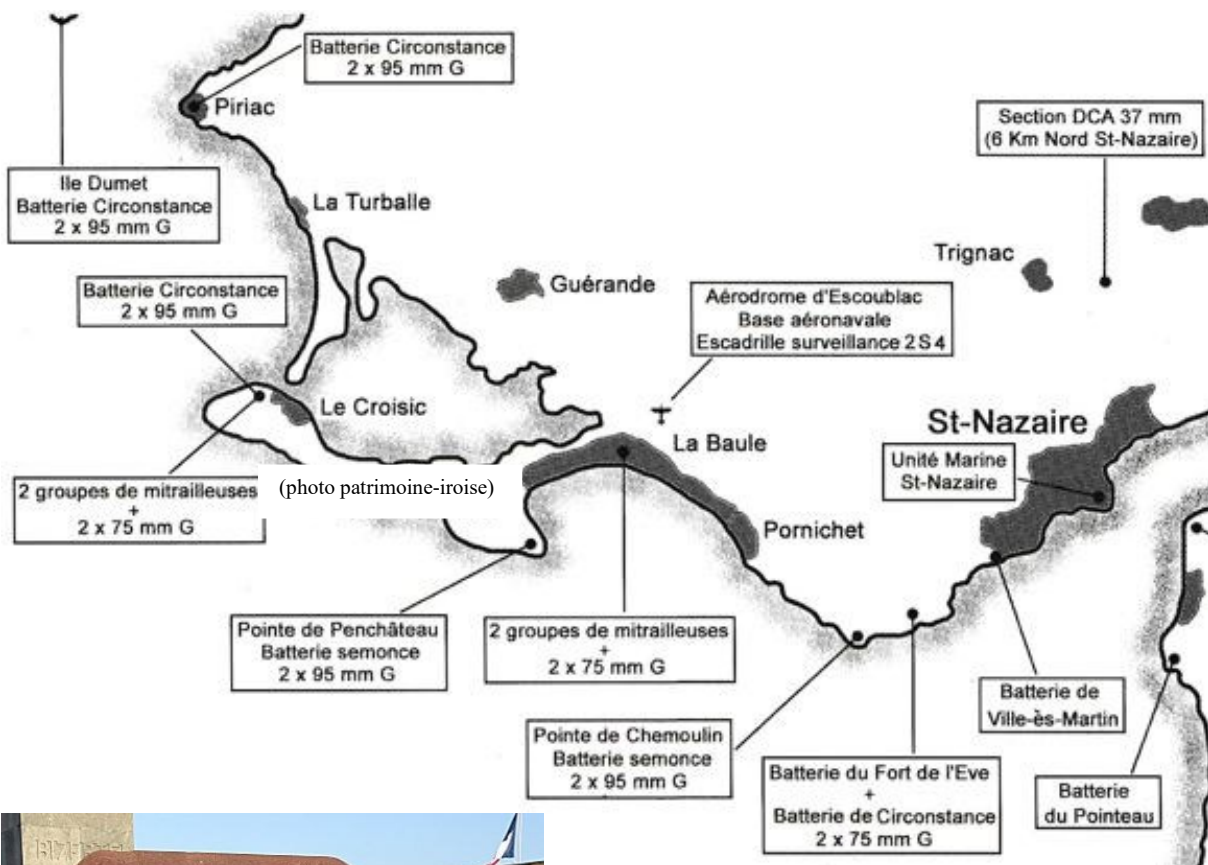


Photo patrimoine-Iroise

Elle nous apprend qu'en dehors des forts d'importance comme celui de la pointe de l'Eve et de ceux du sud Loire, de nombreuses batteries isolées parsemaient notre littoral. Elles étaient constituées de deux types de canons, de 75 et 95 mm. Ceux de Dumet étaient du deuxième type, des canons Lahitolle modèle 1888 sur affût de côte fixés au sol par 16 tiges qui sont donc toujours visibles. C'étaient des armes puissantes capables de tirer à 9000 m dix obus de 11 kg à la minute.

Certains sont encore visibles comme à la pointe Saint Mathieu dans le Finistère (photo ci-contre) mais la plupart ont été enlevés. Ceux de Dumet ont subi ce sort comme ceux du Croisic et sans doute tous les autres, les batteries ayant été détruites devant l'avancée des troupes allemandes.

## Une histoire d'optique

Nous connaissons tous le feu de Dumet qui trône à 8 mètres d'altitude sur le glacis du fort Carré et qui accompagne nos retours de nuit vers Piriac. Ce feu monté sur une colonne de fonte qui est maintenant équipé du mât météo de Windmorbihan, présente 3 éclats toutes les 12 secondes et 3 secteurs de couleurs afin de parer les dangers de l'île. Deux secteurs blancs au 285 degrés (angle où ces couleurs sont visibles) ainsi qu'au 90, un secteur vert au 272 et surtout un secteur rouge au 335. Ce feu avait été demandé par le Conseil Général de la Loire-inférieure en 1889, mais il ne sera érigé en fait qu'en 1912 comme feu fixe à pétrole sur la terrasse du fort. L'Etat prit en charge les matériaux et la moitié du coût de la construction. Le Conseil Général n'en voyant plus vraiment l'utilité en confia la charge d'entretien à la commune de Piriac. Il fut éteint en mai 1939 car le Conseil municipal refusait de continuer le financement de l'entretien.

Le feu actuel à secteurs et son fût, qui est en réalité l'ancien feu du port de Piriac, a été placé sur le glacis en 1951, alimenté en gaz propane et ultérieurement automatisé et alimenté par pile photovoltaïque (voir sur cet aspect historique l'ouvrage de Michel Garnier : « La pointe du pays de Guérande, Piriac sur mer », Geste Editions 2014, pp. 130, 131). En observant la lanterne on peut constater que la lumière est concentrée grâce à une lentille convergente. Ces mini lentilles modernes sont les héritières des lentilles à échelon du début du XIX<sup>e</sup> siècle, inventées par un génie français de l'optique : Augustin-Jean Fresnel.

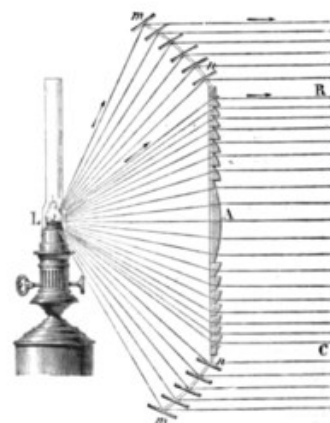
**Augustin Fresnel** est né en mai 1788 en Normandie, après des études à l'Ecole centrale de Rouen, il entre à l'Ecole des Ponts et Chaussées en 1806 et en sort ingénieur. Il rejoint le corps des Ponts et Chaussées où il restera toute sa courte vie. Très attiré par la recherche, il mène des travaux scientifiques qui le conduisent à s'intéresser à la diffraction de la lumière. Or en 1819 il est nommé à Paris à la Commission des phares.



*Augustin-Jean Fresnel (1788-1827)*

A cette époque, les phares fonctionnent avec des lampes à huile placées devant un disque parabolique en métal poli destiné à concentrer la lumière à l'horizontale. Ces machines restent d'une efficacité limitée. Fresnel découvre que la lumière est un phénomène ondulatoire. Partant de ce principe, il va s'attacher à trouver une solution pour faire diffracter la lumière et comme il est impossible de fabriquer des lentilles plan convexe d'une telle épaisseur et d'un tel poids, il imagine une lentille à échelons avec au centre un concentrateur et autour de multiples prismes circulaires. Après plusieurs essais il fait fabriquer une grande lentille à échelons pour équiper le feu de Cordouan en 1823. Le succès est immédiat.

*Diagramme d'une lentille de Fresnel*



Il est nommé secrétaire de la Commission des phares et est admis à l'Académie des sciences. De constitution fragile, il est malheureusement atteint par la tuberculose et meurt en juillet 1827 à 39 ans.



*Lentille à échelons*

C'est son frère **Léonor Fresnel**, polytechnicien, qui a été nommé à sa place à la Commission des phares et c'est lui qui divulguera son œuvre et qui fera que progressivement, tous les phares du monde seront équipés de lentilles de Fresnel. A l'occasion du bicentenaire de l'installation de la première lentille à échelons à Cordouan, il n'était pas inutile de rendre un hommage à la courte vie de cet ingénieur français trop méconnu.

Jean-Pierre Beurier

## Un grand merci aux maires qui soutiennent notre association

Depuis la création de Dumet Environnement et Patrimoine en 2012, notre association bénéficie du soutien constant des trois communes riveraines les plus concernées : Piriac-sur-Mer, Mesquer et La Turballe :

- L'île Dumet faisant administrativement partie de la commune de Piriac, ses maires successifs : MM Jean-Louis Delhommeau, Paul Chainais et actuellement Jean-Claude Ribault et les élus municipaux, apportent leurs concours à nos actions tant financièrement qu'en tant que cogestionnaire du site.
- MM Jean-Pierre Bernard, ancien conseiller départemental et maire de Mesquer-Quimiac ainsi que Didier Cadro, actuel conseiller départemental et maire de la Turballe succédant à M. René Leroux ont toujours manifesté leur appui actif à nos initiatives, notamment lors de nos assemblées générales

Nous savons pouvoir compter sur eux comme l'a démontré deux initiatives récentes :

- La première à l'automne dernier, dont nous avons rendu compte à nos adhérents et lecteurs, en déposant, avec notre association, une demande conjointe de protection du Fort carré au titre des monuments historiques
- La seconde, toute récente, initiée par M.J.P. Bernard en lien avec MM J.C. Ribault et D.Cadro, en prenant l'initiative d'inviter les élus de notre territoire (députés, sénateurs, conseillers départementaux) ainsi que le Conservatoire du Littoral et notre association, à une visite de terrain sur Dumet pour constater l'état de l'avifaune à la mi-juillet et prendre position sur la date d'ouverture de l'île chaque année.

Dans leur lettre d'invitation, ces trois maires, tous adhérents à titre individuel de DEP, expriment leur appréciation sur l'activité de notre association. Nous ne résistons pas au plaisir d'en extraire la partie qui nous concerne :

« Depuis de nombreuses années, nous soutenons l'association Dumet Environnement en charge de la gestion de l'île Dumet. Ses membres ont toujours fait preuve d'un grand professionnalisme et d'une forte implication dans la valorisation et la protection de ce site exceptionnel.

Ils ont fait de cette île, non pas un sanctuaire comme certains le souhaitent, mais grâce à l'entretien remarquable et régulier qu'ils ont pratiqué, un véritable lieu dédié à la flore et à la faune, tout en permettant à des plaisanciers d'y passer des moments incomparables dans le respect du site »

Nous sommes évidemment très sensibles à cette appréciation mais la vérité nous conduit à préciser que les résultats obtenus sont l'œuvre conjointe du travail du Conservatoire du Littoral, des services techniques du Département et de notre association.

## La vie de l'association :

### Calendrier des manifestations estivales auxquelles participera Dumet Environnement et Patrimoine

29/07 : fête du Grand Norven à Piriac  
26/08 : fête des airs marins à Piriac  
16 et 17/09 : fête de la mer à Mesquer

*Venez nombreux nous rendre visite sur le stand de l'association cet été !*

### Bulletin d'adhésion pour l'année 2023

Nom : ..... Prénom : .....

Résidence principale : .....

code postal : ..... ville .....

Adresse de vacances : .....

code postal : ..... Ville : .....

E-mail : .....@.....

Adhère à Dumet Environnement et Patrimoine pour 2023

Cotisation annuelle : 20 € moins de 18 ans et étudiant : 10 €

Bienfaiteur (entourer l'option choisie) : 50€ 100€ 500€

Paiement par chèque à établir à l'ordre de Dumet Environnement et Patrimoine ou par virement

IBAN DEP: **FR76 1027 8360 6100 0117 9650 196** BIC CMCIFR2A

Fait à : ..... Le ... /... /2023 signature de l'adhérent :

Nota : Dumet Environnement et Patrimoine étant une association reconnue d'intérêt général, les cotisations d'adhésion ou de réadhésion bénéficient de la réduction d'impôt de 66%.

"La lettre de Dumet" est éditée 3 fois par an par Dumet Environnement et Patrimoine, Maison de la mer, 44420 Piriac sur Mer.

Directeur de la publication : Jean-Pierre Barbier

Comité de rédaction : Chantal Barbier, Roland Dafour, Michel Garnier, Jean-Pierre Barbier, Jean-Pierre Beurier, Didier Bailleul.

Consultez notre blog : [dumet.environnement.patrimoine1.overblog.com](http://dumet.environnement.patrimoine1.overblog.com)